



COMMUNE D'HERMANCE



AVIS

Le Conseil municipal dans sa séance du 19 mai 2026 a voté la délibération suivante :

Relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu les crédits d'engagement de 100'000 F et 109'800 F, votés respectivement par le Conseil municipal le 16.11.2021 et le 28.02.2023, pour la réalisation du premier et second train de mesures en faveur de la mobilité, le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2025 à 238'195 F, laissant apparaître un dépassement de 28'395 F ;

Vu les crédits d'engagement de 238'000 F et de 100'000 F, votés respectivement par le Conseil municipal le 10.05.2022 et le 10.12.2024, pour la construction du Club house du Tennis Club d'Hermance, le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2025 à 372'850 F, laissant apparaître un dépassement de 34'850 F ;

Vu les crédits d'engagement de 46'500 et de 110'000 F, votés respectivement par le Conseil municipal le 25.04.2023 et le 18.06.2024 pour l'étude et la réalisation d'un EcoPoint à la rue du Couchant, le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2025 à 164'946 F, laissant apparaître un dépassement de 8'446 F ;

Vu la commission des finances du 27 avril 2026 :

Conformément à l'art. 30, al.1, let.e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
Vu le total des dépassements sur ces trois crédits de 71'691 F

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal
en présence de 11 de ses membres
par 10 oui, 0 non, 0 abstention
majorité simple

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 71'691 F pour couvrir les dépassements suivants :
 - a. 28'395 F Trains de mesures Mobilité
 - b. 34'850 F Club house du Tennis club d'Hermance
 - c. 8'446 F Réalisation EcoPoint – rue du Couchant



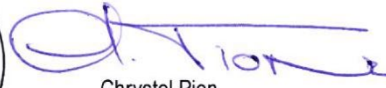
République et canton de Genève



2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.


Catherine Bach
Présidente du Conseil municipal




Chrystel Pion
Secrétaire du Bureau